



RÉDUCTION DE L'IMPÔT DE TERRE-NEUVE SUR LES SOCIÉTÉS POUR LES NOUVELLES PETITES ENTREPRISES

Le terme «corporation» a été remplacé par «société» et le terme «société» par «société de personnes»

Nom de la corporation	Numéro de compte	Fin de l'année d'imposition		
		Jour	Mois	Année

- La réduction de l'impôt de Terre-Neuve sur les sociétés pour les nouvelles petites entreprises est offerte pour les trois premières années d'imposition d'une société privée sous contrôle canadien, nouvellement constituée à Terre-Neuve, après le 2 avril 1987 mais avant le 3 avril 1991.
- La société doit être une société privée sous contrôle canadien tout au long de l'année et tenir un établissement stable à Terre-Neuve à une date quelconque dans l'année.
- La société ne doit jamais avoir été associée à une autre société depuis sa constitution en société. Cependant, le ministre provincial des Finances peut mettre fin à l'inadmissibilité des sociétés associées.
- La réduction est offerte uniquement aux sociétés admissibles, pour l'année, à la déduction accordée aux petites entreprises prévue au paragraphe 125(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.
- La société doit produire ce formulaire dûment rempli et la demande certifié par la province, avec la *T2 Déclaration de revenus des sociétés*.

Calcul de la réduction de l'impôt de Terre-Neuve sur les sociétés pour les nouvelles petites entreprises

Le moindre des montants des lignes 223, 225 et 227 selon le calcul de la déduction fédérale accordée aux petites entreprises (page 3 de la déclaration T2) (A)

Montant A _____ X $\frac{\text{Revenu imposable gagné à Terre-Neuve}}{\text{Revenu imposable gagné dans toutes les provinces}}$ = _____ (B)

Montant B _____ X $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 1993}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ X 10% = _____ (C)

Montant B _____ X $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 1992}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ X 5% = _____ (D)

Réduction de l'impôt de Terre-Neuve sur les sociétés
Total des montants C et D (E)

Inscrivez le montant E à la ligne 669 de la formule T2S-TC

Attestation

Signature nécessaire seulement si cette formule n'est pas produite avec la déclaration T2 signée.

Je, _____, atteste par les présentes que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.
(Nom en lettres majuscules)

Date Signature d'une personne autorisée Poste ou titre